

Prêt de broyeurs à végétaux

À destination des communes et communautés de communes



Préval met **gratuitement** à la disposition des communes et EPCI de son territoire, des broyeurs à végétaux. L'utilisation d'un broyeur vous permet d'**être autonome** dans l'entretien de vos tailles.



Grâce à l'utilisation d'un broyeur :

- Réduisez vos allers-retours ainsi que vos apports de végétaux en déchetterie.
- Obtenez votre propre broyat pour pailler vos haies ou massifs fleuris et limiter l'arrosage.

COMMENT EMPRUNTER UN BROYEUR ?



1. Contactez Préval
Jean-Marc Grosjean
06 46 39 82 37
jmgrosjean@preval.fr



2. Signez une convention de prêt



3. Suivez une formation d'une heure pour chaque agent ou élu utilisateur



4. Récupérez le broyeur dans le lieu de stockage le plus proche
Maïche, Valdahon, Pontarlier, Morteau



Nécessité d'avoir un véhicule équipé d'une attache-remorque standard.

INFOS PRATIQUES

Des branchages de **maximum 15 cm** de diamètre peuvent être broyés.



La durée du prêt n'est pas définie et varie selon vos besoins.

Lors d'un prêt de plusieurs jours, le broyeur devra impérativement **être stocké dans un garage fermé** la nuit.

Le broyat ne doit pas être apporté en déchèterie.



ORGANISER DES SESSIONS POUR SES HABITANTS

En plus de broyer les végétaux de vos terrains communaux, vous pouvez également proposer des **sessions de broyage pour vos habitants.**

L'organisation de ce moment est à l'initiative de votre collectivité : inscriptions, mise à disposition d'un agent pour utiliser le broyeur...

Préval vous accompagne en vous proposant des outils et affiches pour ces sessions.

Chaque habitant repartira avec son broyat !



Seul l'agent ou l' élu formé est habilité à utiliser le broyeur.

Préval Haut-Doubs

Etablissement public en charge de la prévention et la valorisation des déchets

2 rue des Tourbières - BP 235 - 25304 Pontarlier Cedex

www.preval.fr